

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du jeudi 6 novembre 2025

Délibération n°145_251106

Mise à la réforme de biens communaux – copieurs et imprimantes.

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 novembre à dix-huit heures, sur convocation individuelle en date du 31 octobre 2025, dématérialisée et affranchie le 31 octobre 2025, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone VEIL sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

	Conseiller	'S		
	Absents			
Présents	Absents	Procuration donnée à	Absents	
Mme Juliana M'DOIHOMA ⁷		M. Ochoofe		
M. Sylvain ARTHEMISE	M. Jean Hugues	M. Sylvain		
Mme Yannicke SEVERIN	GERARD	ARTHEMISE		
Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN	M. Thibaud CHANE	Mme Linda MANENT		
M. Imran HATTEEA ³	WOON MING M. Hanif RIAZE	M. Imran HATTEEA		
Mme Dominique Manuela	W. Halli RIAZE	W. IIII all HATTLEA		
AMAZINGOI-RIVIERE			M. Jean François	
M. Jérémy TURPIN Mme Marie Ludivine IMACHE			PAYET	
M. René Claude MARIMOUTOU			M. Eric FONTAINE	
Mme Marie Julie DIJOUX4			M. Bernard	
M. Jean Michel FLORENCY ²⁻⁴			MARIMOUTOU	
Mme Marie Françoise GASTRIN			M. Jean Pascal	
M. Romain GIGANT ²			MANGUE	
Mme Marie Corinne		·	M. Claude Henri	
ROCHEFEUILLE ⁶			HOARAU	
Mme Marie Joëlle JOVET			Mme Marie Ida	
M. Mickaël Gérard CHAMAND¹			HAMOT-RICHAUVET	
Mme Flora AUGUSTINE-			M. Roger Marie Joël	
ETCHEVERRY ³			ARTHEMISE	
M. Bruno BEAUVAL⁵			M. Philippe RANGAMA	
Mme Claudie TECHER			Mme Sitina Sophie	
Mme Camille CLAIN			SOUMAÏLA	
Mme Linda MANENT			M. Olivier LAMBERT	
Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH³			Mme Florence	
M. Georges Marie NAZE			HOARAU-	
M. Brice GOKALSING-POUPIA			ROUGEMONT	
Mme Agnès DORESSAMY			Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand	
TAYLLAMIN			GRONDIN	
Mme Eliana Marie Eloïse			M. Cyrille HAMILCARO	
NARCISSE			Mme Raïssa MAILLOT	
M. Alix GALBOIS			milio Raiosa MAILLOT	

¹N'a pas pris part à la présentation et au vote des délibérations n°167 à 168 et s'est retiré de la salle des délibérations en amont ²N'ont pas pris part à la présentation. N'ont pas pris acte de la délibération n°170 et se sont retirés de la salle des délibérations en amont

³N'ont pas pris part à la présentation. N'ont pas pris acte de la délibération n°171 et se sont retirés de la salle des délibérations en amont

⁴N'ont pas pris part à la présentation. N'ont pas pris acte de la délibération n°172. N'ont pas pris part au vote de la délibération n°173 et se sont retirés de la salle des délibérations en amont

A quitté momentanément la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote de la délibération n°173

⁶N'a pas pris part à la présentation. N'a pas pris acte de la délibération n°174 et s'est retirée de la salle des délibérations en amont

⁷N'a pas pris part au vote de la délibération n°179. Se retire de la salle et a fait désigner par le Conseil municipal le président de séance pour le vote de cette affaire. Monsieur Sylvain ARTHEMISE prend la présidence pour la mise aux voix de l'affaire

Envoyé en préfecture le 10/11/2025

Reçu en préfecture le 10/11/2025

Publié le



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2025

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire

	Conseillers	Conseillers	Conseillers	Conseillers	Nombre de vota		ants
	présents	absents et représentés	absents de la salle lors du vote	n'ayant pas pris part au vote	Pour	Contre	Abst
Pour les délibérations n°142 à 166	27	3	15	0	30	0	0
Pour les délibérations n°167 à 168	26 ^A	. 3	16	0	29	0	0
Pour la délibération n°169	27	3	15	0	30	0	0
Pour la délibération n°170	25 ^B	3	17	0	Prend acte		
Pour la délibération n°171	24 ^c	2	19	0	Prend acte)
Pour la délibération n°172	25 ^D	3	17	0	Prend acte)
Pour la délibération n°173	24 ^E	3	18	0	27	0	0
Pour la délibération n°174	26 ^F	3	16	0	Prend acte		•
Pour la délibération n°175 à 178	27	3	15	0	30	0	0
Pour la délibération n°179	26 ^G	3	16	0	29	0	0

Conformément à l'article L2131-11 du CGCT aménageant les règles de calcul de quorum dans les assemblées délibérantes pour en décompter les élus soumis aux obligations de déport, le quorum est abaissé pour les délibérations identifiées.

- A Monsieur Mickael CHAMAND n'était pas présent dans la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote des délibérations n°167 à 168
- B Messieurs Jean-Michel FLORENCY et Romain GIGANT n'étaient pas présents dans la salle des délibérations, n'ont pas pris part au débat et n'ont pas pris acte de cette délibération n°170
- C Mesdames Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY et Stéphanie JONAS-SOORIAH, monsieur Imran HATTEEA n'étaient pas présents dans la salle des délibérations, n'ont pas pris part au débat et n'ont pas pris acte de cette délibération n°171.
- Description Madame Julie DIJOUX et Monsieur Jean-Michel FLORENCY n'étaient pas présents dans la salle des délibérations, n'ont pas pris part au débat et n'ont pas pris acte de cette délibération n°172
- E Madame Julie DIJOUX et Monsieur Jean-Michel FLORENCY n'étaient pas présents dans la salle des délibérations, n'ont pas pris part au débat et n'ont pas pris acte de cette délibération n°173
- F Madame Corinne ROCHEFEUILLE n'était pas présente dans la salle des délibérations, n'a pas pris part au débat et n'a pas pris acte de cette délibération n°174
- Madame Juliana M'DOIHOMA a quitté la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote de cette délibération n°179. Monsieur Sylvain ARTHEMISE a assuré la présidence.

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,

Juliana M'DOIHOMA

REUNI





Conseil municipal - Séance du 6 novembre 2025 Délibération n°145_251106

copieurs et imprimantes

Pôle :Finances
Optimisation et
Contrôle

Mise à la réforme de biens communaux – Direction :

Finances

Service:
Budgets

I - RAPPORT DE PRESENTATION

Dans le cadre de l'actualisation de l'inventaire physique et comptable, il est important d'avoir un suivi individuel et détaillé de chaque immobilisation et de sortir de l'inventaire et de l'actif, tout bien qui a été détruit, démoli ou mis hors service du fait de son obsolescence.

Madame le Maire informe l'assemblée que compte tenu de l'état de vétusté des copieurs cidessous, il conviendrait de les retirer de l'inventaire communal en les réformant.

L'opération de mise à la réforme consiste à sortir le bien de l'actif pour sa valeur nette comptable et il appartient au Conseil Municipal de délibérer à cet effet.

Catégorie d'immobilisation	Désignation	N° de série	Localisation	Date d'acquisition	Motif de sortie
21838	Duplicopieur	-	SERVICE REPROGRAPHIE	26/06/1997	HS
21838	Copieur Ricoh 35-13	=	SERVICE AIDE SOCIALE	10/07/1997	HS
21838	Copieur	-	SERVICE MAD	31/05/2000	HS
21838	Duplicopieur	-	SERVICE REPROGRAPHIE	30/11/2001	HS
21838	Photocopieur	-	SERVICE RIME	09/08/2002	HS
21838	Copieur avec trieuse	-	ASLIE "CONTRAT DE VILLE"	06/08/2002	HS
21838	Photocopieur	-	DAFE et DDM	03/09/2003	HS
21838	Photocopieur	-	SERVICE REPROGRAPHIE	03/09/2003	HS
21838	Duplicopieur	=	SERVICE REPROGRAPHIE	14/03/2005	HS
21838	REX ROTARY DSC338	-	DGS	28/09/2005	HS
21838	REX ROTARY DSM415	-	H-D-VILLE	05/10/2005	HS
21838	Photocopieur PANASONIC	-	H-D-VILLE	12/10/2005	HS
21838	Photocopieur PANASONIC	-	H-D-VILLE	12/10/2005	HS
21838	Copieur KM 1650	-	DRH	30/10/2006	HS
21838	Copieur KM 1650	AGK3047510	SERVICE DSP	20/06/2007	HS

Envoyé en préfecture le 10/11/2025 Reçu en préfecture le 10/11/2025 52LO

Publié le

ID: 974-219740149-20251106-DCM145_2025-DE

21838	Copieur KM 1635	-	DIVERS SERVICES	20/06/2007	HS
21838	Copieur KM1650	AGK3050313	SERVICE DAJA	20/06/2007	HS
21838	Copieur KM1650	AGK3050563	SERVICE CULTUREL	20/06/2007	HS
21838	Copieur KM 2050	AGJ3105901	Ecole Ravine Piment	05/09/2007	HS
2188	Copieur KM 1650	-	BIBLIOTHEQUE RSL	24/10/2007	HS
2188	Copieur	XLK9832789	CENTRE MEDICO SCOLAIRE ST-LOUIS	11/02/2009	HS
21838	Copieur KM 8030	H3011689	DGS	03/07/2009	HS
21838	Copieur Tasklafa	QWD0Y03570	SERVICE FINANCES	11/04/2011	HS
21838	Copieur Tasklafa	QLD2621476	SERVICE DES SPORTS	25/09/2012	HS
21838	Copieur Kyo- cera FS6025	V1C3Y01902	CUISINE CENTRALE	24/04/2014	HS
21838	Copieur Kyo- cera FS1135	LW14217550	SERVICE DRH	25/06/2014	HS
21838	Copieur Kyo- cera FS1135	LW14217554	DGS	25/06/2014	HS
21838	Copieur Kyo- cera FS1135	LW14217884	SECRETARIAT MAIRE	25/06/2014	HS
21838	Copieur Kyo- cera FS1135	LW14247555	SECRETARIAT MAIRE	25/06/2014	HS
2188	Copieur Kyo- cera	LW13Z09618	ETAT CIVIL ST LOUIS	04/06/2014	HS
2188	Copieur Kyo-	LW13Z09614	ETAT CIVIL RSL	04/06/2014	HS
2188	cera Copieur TASKALFA	LHD4614977	SERVICE COMMUNICATION	20/08/2014	HS
21838	Imprimante CANON IPF780	AAMS0855	SERVICE SIGNALETIQUE	19/08/2014	HS
21838	Copieur KYOCERA	LDH4716984	SERVICE ARCHIVE	09/10/2014	HS
21838	Copieur TASKALFA	LW14321210	MAISON QUARTIER PLATEAU GOYAVES	09/12/2014	HS
21838	Copieur TASKALFA	LW14743841	BIBLIOTHEQUE	09/12/2014	HS
21838	Copieur	L8754Z2679	VIE SCOLAIRE	21/05/2015	HS
21838	Copieur Taskalfa 3051	L875X41916	SERVICE URBANISME	08/02/2016	HS
21838	Copieur Taskalfa 5551	L835806828	SERVICE DRH 08/02/2016		HS
21838	Copieur Taskalfa 5551	L8B5Y07764	SERVICE MARCHES	29/03/2016	HS
21838	Copieur Taskalfa 3051	L875T44871	SERVICE AGRICOLE	29/03/2016	HS
21838	Copieur Taskalfa 5551	L8B5Y07766	SECRETARIAT ELUS	29/03/2016	HS
21838	Copieur Kyo- cera Taskalfa	W2W6X05474	ANRU	08/06/2017	HS
21838	Imprimante Ricoh	E216R260122	SECRETARIAT MAIRE	04/12/2017	HS
21838	Copieur BH227	A7AK0270002	AFFAIRES SCOLAIRES	26/07/2018	HS



5²L0≪

Ecole A. LENORMAND 26/07/2018 HS A7AK027003605 Copieur KM 227 21831 26/07/2018 HS Ecole A. BARET A7AK027003599 Copieur KM 227 21831 HS 26/07/2018 A7AK027003616 Ecole A. DAUDET Copieur KM 227 21831 HS 26/07/2018 Ecole A. LACAUSSADE A7AK027003593 Copieur KM 227 21831 Centre médico scolaire HS 26/07/2018 A7AK027003561 Copieur KM 227 21831 la Rivière A7AK027003563 HS 26/07/2018 Ecole Plateau Goyaves 21831 Copieur KM 227 A7AK027003612 26/07/2018 H\$ Ecole H. HOARAU A7AK027003628 21831 Copieur KM 227 HS 26/07/2018 Ecole J. MACE A7AK027003622 Copieur KM 227 21831 HS Ecole J. FERRY 26/07/2018 A7AK027003556 Copieur KM 227 21831 HS 26/07/2018 A7AK027003614 Ecole N. FOUGEROUX Copieur KM 227 21831 A7AK027003606 26/07/2018 HS Ecole P. PICASSO Copieur KM 227 21831 A7AK027004100 26/07/2018 HS Ecole P. ELUARD A7AK027003597 Copieur KM 227 21831 26/07/2018 HS Ecole P. SALOMON A7AK027003551 Copieur KM 227 21831 HS Ecole R. DEBRE 26/07/2018 A7AK027003562 Copieur KM 227 21831 Affaires scolaires HS 26/07/2018 A7AK027003602 Copieur KM 227 21831 la Rivière Copieur 25/06/2019 HS ETAT CIVIL RSL V936X02101 21838 Taskalfa 3011I Copieur HS 25/06/2019 SERVICE FINANCES V936X02215 21838 Taskalfa 3011I Copieur HS 25/06/2019 V936X02608 CITE DES METIERS 21838 Taskalfa 3011I Copieur DIRECTION BÂTIMENT 25/06/2019 HS V936X02603 21838 Taskalfa 3011I Copieur H\$ 25/06/2019 ETAT CIVIL SL V936902022 21838 Taskalfa 3011I Copieur HS **PÔLE TRANSVERSAL** 25/06/2019 V936X02413 21838 Taskalfa 3011I Copieur 25/06/2019 HS SERVICE ELECTORAL V936X02414 21838 Taskalfa 3011I

II - DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2241-1;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment les articles L. 3111-1 et L 2141-1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des communes ;

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver la mise à la réforme des matériels listés dans le tableau ci-dessus afin de les sortir de l'inventaire communal ;

Envoyé en préfecture le 10/11/2025

Reçu en préfecture le 10/11/2025

Publié le

ID: 974-219740149-20251106-DCM145_2025-DE

Article 2 : De donner tous pouvoirs à Madame le Maire ou à l'élu(e) délégué(e) aux finances pour signer les actes et pièces à intervenir.

Vote: 30 pour

La Maire,

Juliana M'DOIHOMA

RELINI

Le présent document est certifié exécutoire Etant transmis en Sous-Préfecture le Et publié le